

INVENTAIRE DE BIODIVERSITE

Collège Pierre de Coubertin – Chevreuse

Introduction.

Cet inventaire est le fruit d'un travail initié par l'équipe des professeurs de SVT (Mme Pinel, M. Fichot, M. Spaak). Une grande partie de ce travail repose sur les compétences de M. Fichot et sur le travail des élèves du Club Nature dont il est le professeur responsable. Une autre partie de ce travail a été réalisé dans le cadre du projet Eddsica et en lien avec le projet Scientifique présenté en 2013 à l'occasion des concours « Faites de la Science » et « C-Génial ». Enfin ce travail est complété par les observations effectuées dans le cadre des cours de SVT par les élèves lors de sorties effectuées dans l'enceinte du collège et dans le cadre du programme de notre discipline.

Périmètre de l'étude

Vue aérienne du Collège P. De Coubertin

(Document extrait de Google Earth - photo 2011)



Echelle 1cm = 20m environ. En rouge le périmètre de l'étude.

L'inventaire de biodiversité a été réalisé à l'intérieur périmètre tracé par la ligne rouge. Ce périmètre, rappelons-le tout de même se situe à l'intérieur du périmètre du PNRHVC (Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse).

Méthodologie et documentation utilisée.

Les inventaires ont été réalisés d'après des observations et relevés effectués lors de sorties. Les déterminations se sont basées sur les documents et protocoles suivants :

En botanique:

- 1- « **Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines** », quatrième édition, éditions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Jacques Lambinon, J-E de Langhe, Léon Delvosalle, Jacques Duvigneaud, 1992.
- 2- « **Les quatre flores de France (Corse comprise)** », Paul Fournier, édition Lechevalier. Nouveau tirage 2000.
- 3- « **Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne** », de Gérard Arnal et Jean Guittet, collection Parthénope (publications scientifiques du Muséum), octobre 2004.

Pour la Faune :

- 4- « **Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et Centrale** », Arne Wedler et Johann-Hendrick Nüb, Société Française d'Odonatologie, 1994.
- 5- « **Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg** », Daniel Grand et Jean-Pierre Boudot, collection Parthénope, 2006.
- 6- « **Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg** », Rémi Duguet et Frédéric Melki, collection Parthénope, 2003.

Par ailleurs l'essentiel des déterminations d'insectes (hormis les odonates) a été faite en suivant le protocole court du programme SPIPOLL (Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs) proposé par le Muséum d'Histoires Naturelles de Paris en collaboration avec l'OPIE (Office pour la Protection des Insectes et pour leur Environnement).

Les listes rouges des espèces menacées sont celles qui sont fournies par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) grâce au site du comité Français : <http://www.uicn.fr/>. Les listes d'espèces protégées sont fournies par « l'inventaire National du Patrimoine Naturel » sous la responsabilité du Muséum d'Histoires Naturelles de Paris.

Règlementation

Les liste rouges et listes (nationales, régionales et parfois départementales) d'espèces protégées sont publiées au titre de **l'article L.411 du Code de l'Environnement**, visant à préserver les espèces animales non-domestiques ou végétales non-cultivées lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national justifient leur conservation.

Ces listes et toutes les mesures prises pour en tenir compte représentent des conséquences de l'adoption par la France d'une **loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement** (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697).

Au niveau local les dispositions nationales et régionales sont renforcées par l'adoption de la Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse valable jusqu'en 2023.

Résultats pour la Flore

207 espèces végétales ont été recensées dans le périmètre du collège. Le graphique de répartition des espèces montre une domination de 4 grandes familles de végétaux :

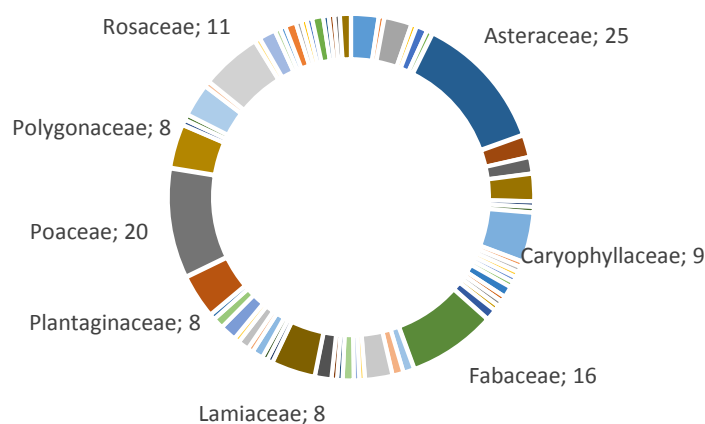
La famille des Astéracées (25 espèces), celle des Poacées (20 espèces), celle des fabacées (16 espèces) et celle des Rosacées (11 espèces). Ces quatre familles représentent environ 35% du total.

On remarque cependant la présence de trois espèces d'orchidées dans l'enceinte du collège y compris sur le toit végétalisé.

3 espèces sont classées sur liste rouge nationale des espèces menacées. 167 espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale (Ile de France) des espèces menacées soit 80,7% du total. Le niveau de menace n'est pas considéré comme important pour une grande majorité d'espèces puisque le niveau concerné est qualifiée de « préoccupation mineure ». Il faut toutefois signaler que deux espèces se distinguent :

- Une espèce « **Anthémis avensis** » est signalée « En danger » puisque sa population est petite et en régression.
- Une autre « **Thlaspi arvense** » est considéré comme « vulnérable » puisque le nombre d'individus concerné est très faible.

Répartition des familles de Végétaux dans l'enceinte du collège Pierre de Coubertin



Résultats pour la Faune

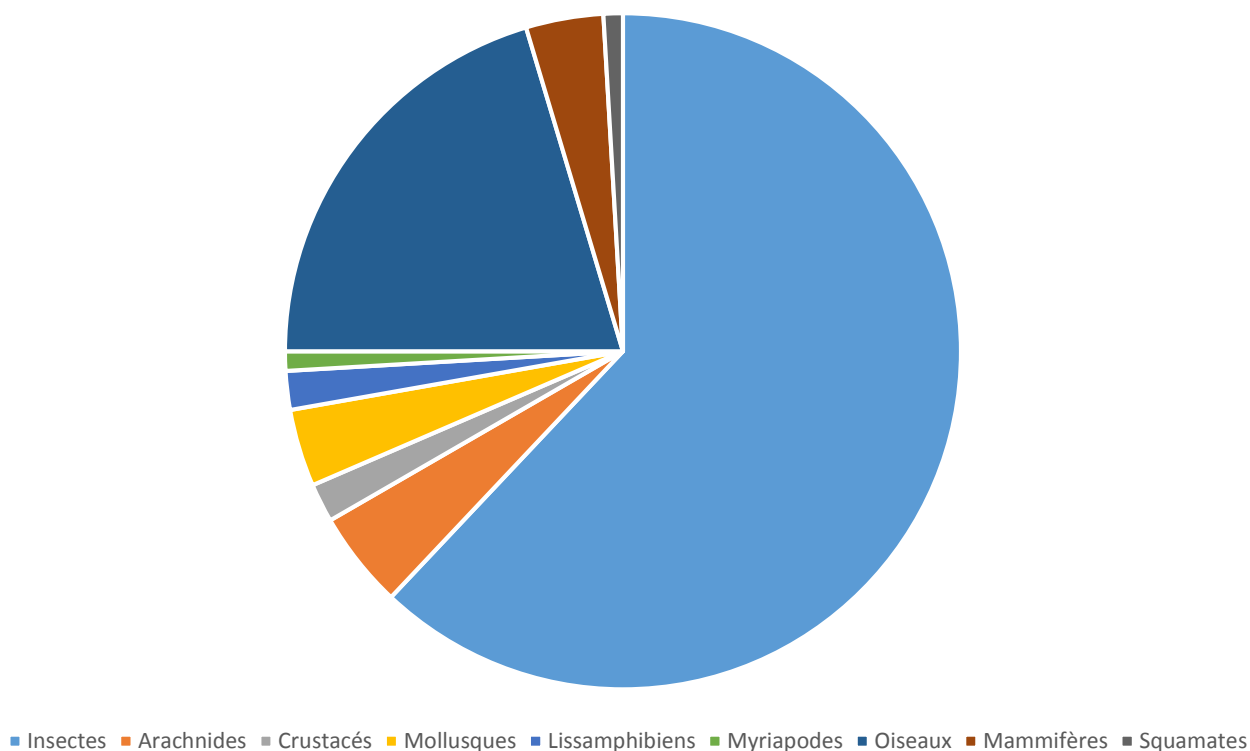
Le niveau de détermination n'est pas le même selon le taxon (catégorie concernée) qui sert de référence. S'il est plutôt facile de distinguer les espèces d'oiseaux cela est beaucoup plus compliqué lorsqu'il s'agit d'insectes. A chaque fois que cela est possible nous avons choisi de déterminer l'espèce mais lorsque la détermination était compliquée nous avons choisi une catégorie plus large comme la famille ou l'ordre.

Cette relative imprécision explique que le nombre de déterminations animales est plus faible que le nombre de déterminations végétales. Si l'on admet que certaines catégories soient fortement représentées (par des espèces différentes) alors on peut facilement admettre aussi que le nombre d'espèces animales est supérieur au nombre d'espèces végétales.

Dans notre collège deux classes dominent les autres : les insectes avec 67% des déterminations et les oiseaux avec 20 %.

Toutes les listes rouges ne sont pas encore disponibles, celles des odonates et des arachnides en particulier. Néanmoins, un grand nombre d'espèces animales se trouve sur les listes rouges nationale et régionales des espèces menacées. 3 espèces sont placées sur la liste nationale des espèces protégées (couleuvre à collier, crapaud commun et mante religieuse verte). 2 espèces sont placées sur la liste régionale des espèces protégées : l'agrion nain (une libellule) et le damier Athalie (papillon). Une espèce est considérée comme ayant un intérêt remarquable.

Répartition des taxons d'animaux dans l'enceinte du collège Pierre de Coubertin



Conclusion

Les résultats de cet inventaire montrent bien la richesse biologique de l'environnement du collège Pierre de Coubertin et valident la démarche des professeurs de SVT qui s'occupent depuis plus de 5 ans maintenant de l'espace sud du collège.

Nous signalons aussi que, sans l'installation de la mare pédagogique, jamais la présence d'une espèce de libellule protégée n'aurait pu être signalée dans le collège.

Ces résultats entraînent des conséquences quant au devoir de communauté éducative vis-à-vis de son environnement. Pour renforcer cette protection et faire connaître et reconnaître son caractère sensible, méconnu ou ignoré, nous suggérons deux actions qui impliquent l'ensemble de la communauté éducative :

- 1- Demander à bénéficier du label E3d délivré par la commission « développement durable » du rectorat.
- 2- Entreprendre les démarches pour demander que la zone sud du collège puisse bénéficier du statut de Znieff de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) délivré par la préfecture.